



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2017/43

Chapitre 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Objet : Modification des conventions d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public hydroélectrique

L'an deux mille dix-sept, le 17 juillet, à 8h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président. L'absence de quorum lors de la séance prévue le 5 juillet 2017 a entraîné le report de cette séance.

Séance du 17 juillet 2017

Date de convocation :
6 juillet 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 12
Vote(s) pour 12
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Agnes PIGNATEL

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Jean Pierre GANDOIS**, Vice Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Vice Présidente, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget du SMADESEP, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M. Marc AUDIER** Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical, **M. Patrick PERNIN** membre du bureau, **M. Guy KLETTY** Conseiller Syndical, **Mme Ginette MOSTACHI** conseillère syndicale, **Mme Pascale BOYER** conseiller Syndical

Etaient invités et présents:

Mme Sophie VAGINAY, Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, M. Denis NOGUIER EDF, M. Philippe CATELAIN, Président du Syndicat des professionnels et Prestataires de Serre-Ponçon

Etaient excusés:

Mme Valérie GRENARD, M. Robert FRAYSSINES, M. Roger MASSE, M. Marc VIOSSAT, Mme Carole CHAUVET, Mme Bénédicte FEROTIN, Mme Marine MICHEL, M. Arnaud MURGIA, M. Jean CONREAUX, M. Daniel GALLAND, Mme Valérie ROSSI, M. Joël BONNAFFOUX, Mme Patricia VINCENT

Exposé des motifs :

Par convention de 2008 puis de décembre 2015 contractée avec E.D.F. et la DREAL Paca, le S.M.A.D.E.S.E.P. assume la gestion touristique du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon. Dans ce cadre, le syndicat a capacité à délivrer des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) de ce domaine public concédé.

Le Président rappelle au comité syndical que les premières conventions d'AOT délivrées en juin 2008 arrivent à échéance en juin 2018. Un grand nombre d'autorisations va donc à nouveau être soumis à dossier de candidature qu'il conviendrait de préciser sur certains points (durée minimale d'activité, obligation de participation à « faites du Lac ! », délocalisation exceptionnelle des

activités...). Dans ce cadre, le Président propose à l'assemblée de pouvoir rappeler certains engagements de la part du bénéficiaire de cette autorisation.

Le respect des clientèles présentes sur le territoire comme l'accroissement de la renommée de Serre-Ponçon, exige de pouvoir ouvrir la saison en mai/juin et de la clôre en septembre/octobre. Ainsi, Le Président propose d'inscrire dans la convention d'AOT une obligation d'ouverture minimale de 4 mois par secteur d'activité et entre prestataire d'activité par la mutualisation de moyens.

Par ailleurs, le Président indique que certains bénéficiaires d'AOT sont parfois amenés à proposer leurs prestations auprès de centres d'hébergement bénéficiaires d'une AOT autour du lac. Ainsi, il semble légitime de les autoriser par convention à cette pratique pour des centres d'hébergement qui ne seraient pas en capacité de répondre eux-mêmes ou de trouver à proximité immédiate des prestataires répondant à leur besoin.

En outre, il se félicite une nouvelle fois de la bonne organisation de « Faites du Lac ! » et tient à remercier tous les prestataires présents. Il souhaite préciser que tout bénéficiaire d'AOT devra consacrer une journée de son temps lors de « Faites du Lac ! ». A défaut, le pétitionnaire verra son montant de redevance majoré de 300€.

Toutes ces propositions ont été validées par la commission Tourisme du 29 juin 2017.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La convention de mise à disposition du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon souscrite avec E.D.F. et l'Etat le 9 décembre 2015,
- L'arrêté interpréfectoral n°2015-209-5 du 21 juillet 2015 portant exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur la retenue de Serre-Ponçon et le plan d'eau d'Embrun et valant règlement particulier de Police ;

CONSIDERANT :

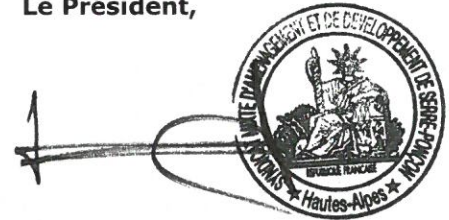
- Les missions et les compétences reconnues au S.M.A.D.E.S.E.P. par arrêté préfectoral et convention susvisés ;
- La nécessité de modifier la convention d'AOT selon les propositions formalisées par la Commission Tourisme du 29 juin 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 17 juillet 2017 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **VALIDE** à cet effet la convention « type » d'AOT actualisée ci-jointe qui s'imposera désormais à toutes les candidatures proposées au S.M.A.D.E.S.E.P.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL